



Procès-Verbal du Conseil d'Établissement

Mardi 11 Avril 2023 à 18h

Liste des membres présents :

D. Djimadoum / Proviseur – N. Ver-Ndoye / SCAC - C. Appriou / Provisseure Adjointe – A. Achiq / Proviseur Adjoint – F. Murati / Directeur – C. Dezetter / DAFACS - A. Vincent/ CPE – S. Noel – A. Cissokho – B. Bernier Barbe – H. Le Houëzec- L. Paye / Représentants des Personnels – R. Sabeli – M. Diallo – H. Gaudefroy – M. Bassoum – J. Le Texier / Représentants des Parents d'élèves –

F. Legros et A. Fau sont excusés

Le quorum étant atteint à 18h00 (14 membres votants sur 21). Le Président du Conseil d'établissement, Monsieur Djimadoum, ouvre la séance. Plusieurs membres s'excusent de leur retard car la circulation est particulièrement difficile ce soir.

Le secrétariat de séance est confié à M. Djimadoum, Proviseur.

Mme Gaudefroy, représentante des parents APE Teranga, se propose d'en assurer le co-secrétariat.

Ordre du jour:

L'ordre du jour est rappelé et complété

- Tarifs maillots Section Sportive Scolaire Basket Ball,
- Comptes financiers 2022 de l'IRF et du lycée
- Sortie scolaire avec nuitée en prolongement de la course verte pour information
- Questions diverses émises par les représentants de parents LIPE

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des 14 voix.

Mme Bernier Barbé, représentante du personnel SNES Hors de France demande à lire une Déclaration liminaire intersyndicale.

Lecture en est faite. Le texte est annexé au P.V.

Arrivée de M. Bassoum, représentant de parents d'élèves. Désormais 15 votants

1/ Tarifs

Le Proviseur rappelle l'existence depuis cette année de la section sportive basket-ball sur les niveaux 5^{ème} et 4^{ème}. Cet enseignement optionnel ne fait pas l'objet d'une facturation supplémentaire aux familles.



Pour servir l'image de nos joueurs lors des rencontres à venir, a été envisagée l'acquisition d'ensembles Shorts Maillots floqués au couleurs de la section sportive. Nous proposons que les familles des élèves concernés financent 15.000 FCFA sur les 25000 FCFA que représente l'acquisition de chaque ensemble. Le lycée complétant les 10.000 FCFA supplémentaires.

M. Saheli, représentant des parents LIPE, demande si l'acquisition de ces ensembles est obligatoire pour tous les élèves de la section.

Le Proviseur répond que l'appartenance à la section relève d'une démarche volontaire de l'élève et de sa famille. L'identification à ses couleurs va de soi. Le projet d'équipement a été concerté entre professeurs et élèves de la section basket. Ils y adhèrent tous et toutes.

Monsieur Saheli répond que la possibilité de choisir pour les parents lui semble importante, et qu'il aurait été souhaitable qu'ils soient informés de ce coût supplémentaire avant l'intégration à la section sportive. Monsieur Achiq, Proviseur adjoint, déclare qu'il en sera fait mention pour les prochaines promotions

Mme Le Houezec, représentante du personnel SNES Hors de France, remarque, indépendamment de cette notion d'équipement, qu'il y aurait une incompatibilité entre basket et latin, défavorable à la pratique de la langue ancienne. Elle s'inquiète d'une perte d'effectifs en 3^{ème}.

Le Proviseur répond qu'en 3^{ème}, c'est la montée pédagogique des élèves déjà appartenant à la section sportive en 4^{ème} qui alimentera cette option.

Concernant l'incompatibilité entre les options, elle n'est pas spécifique au latin, on peut également citer le théâtre ou le choix de la section internationale américaine. La mise en œuvre opérationnelle de l'emploi du temps impose de limiter à une option par élève.

Mme Bernier-Barbé, représentante du personnel SNES Hors de France demande si cet ensemble a vocation à être changé tous les ans ?

Le Proviseur répond que la tenue appartiendra aux élèves. On peut espérer qu'ils puissent l'utiliser plus d'un an.

Mme Bernier-Barbé répond que les enfants grandissent et qu'il est possible que cela ne leur aille plus rapidement.

Vote : adopté à l'unanimité des 15 voix

Nombre de votants : 15

Abstention : 0

Contre : 0

2/ Comptes financiers Lycée et IRF Dakar pour avis

Madame Dezetter, Directrice des Affaires Financières et Agent Comptable Secondaire du lycée Mermoz ainsi que de l'IRF Mermoz reprend quelques grands principes du compte financier.

Il a vocation à retracer l'exécution budgétaire (compte de résultats), la dotation aux amortissements ainsi que la suppression des doubles flux avec l'AEFE

C'est l'ensemble qui constitue le compte financier de l'établissement

Pour mémoire l'année 2021 correspond à un changement de présentation du compte financier, le gommant de tout ce qui concerne les doubles flux (AEFE-Lycée et réciproquement).

En mode GBCP, l'élément important à suivre est la trésorerie.

Mme Dezetter fait un rappel des textes réglementaires.

En matière de charges, si les flux avec l'AEFE sont exclus de la présentation, on constate que le poste le plus important relève des Ressources Humaines, près de 2/3 des dépenses, avant les frais de fonctionnement et la dotation aux amortissements.

M. Saheli, représentant des parents LIPE relève que si ici on ne met en avant que les contrats locaux, où apparaît la prise en charge par les familles des 60% au titre des résidents ?

Mme Dezetter confirme que cela n'apparaît pas ici mais qu'on le mettra en évidence plus loin.

Pour ce qui concerne les produits, on note que la part des familles représente 99% des produits car ici, les doubles flux sont gommés (bourses, participation à la rémunération des détachés, reprises sur amortissement, reprise de financement d'actifs...)

Exemple est donné de l'équipement en vidéosurveillance qui n'avait pas été amorti sur les années passées, une reprise d'amortissement a posteriori a dû être réalisée.

Le point a été fait cette année sur les actifs et a entraîné un peu de régulation.

A partir de 2021, les doubles flux sont supprimés donc le calcul « recettes moins dépenses » fait apparaître facticement un résultat excédentaire.

A partir de ce résultat, le fond de roulement augmente de façon exponentielle de même que la trésorerie indiquée sur le bilan.

Si les flux avec l'AEFE devaient être réintégrées, les charges seraient augmentées de 4,5 milliards de FCFA et les produits de 2,46 milliards de CFA.

Dans ce cas de figure la part de l'AEFE représenterait 27% des recettes, tandis que les familles représentent 72%, le reliquat correspondant à des locations de locaux, ventes de badges...

Un graphique avec impact sur le résultat en considérant les doubles flux fait apparaître que celui-ci est toujours déficitaire mais moins qu'en 2021



La situation se redresse petit à petit.

M. Bassoum, représentant des parents APE Teranga, reformule pour bien comprendre la conclusion : l'ensemble des recettes ne couvre pas les charges à hauteur d'environ 300 millions

Mme Dezetter : Oui, sachant qu'on a investi sur classes mobiles, et on a fait une reprise sur financement qui influence ce résultat

Mme Noel, représentante des personnels SUD Education demande pourquoi cette suppression des doubles flux a été mise en œuvre dans la mesure où elle brouille complètement la lecture de la santé financière de l'établissement ?

Mme Dezetter précise qu'il s'agit d'une recommandation de la Cour des Comptes qui a dû être mise en œuvre. Les opérations entre un EGD et l'AEFE faisaient l'objet d'une double écriture en débit et en crédit à l'échelle des deux entités. Ces écritures amenaient à considérer un volume financier double de ce qu'il était.

M. Saheli, représentant des parents LIPE rappelle qu'il est conscient que des augmentations de droits de scolarité sont à prévoir, que la direction en a déjà fait état. Toutefois, il demande si la répartition 27% agence, 72% familles sera amenée à bouger en lien avec l'évolution de ces droits de scolarité.

Mme Dezetter rappelle que l'augmentation des droits de scolarité doivent couvrir à minima les dépenses de personnel et de fonctionnement et donc doivent intégrer les paramètres liés au Glissement Vieillesse Technicité, à l'inflation et autres paramètres économiques externes, et que cela entraîne une augmentation mécanique. La part agence / famille dépend de bien d'autres paramètres, il est difficile de répondre avec justesse à cette question.

M. Bassoum, représentant des parents APE Teranga revient sur le résultat négatif de 300 millions en émettant qu'il avait cru comprendre qu'il y avait de l'argent de côté pour parer à toute éventualité

Mme Dezetter précise que l'exemple de M. Bassoum doit provenir d'un établissement conventionné ou partenaire qui a son autonomie de gouvernance. En comptabilité publique française, donc pour le cas de notre EGD, il n'y a pas de « bas de laine ».

C'est le fonds de roulement qui indique notre capacité à « payer » et qui est perturbé en terme de lecture par la suppression des doubles flux.

Mme Dezetter présente ensuite le cas de l'Institut Régional de Formation

Ici les charges relèvent essentiellement de marchandises et services (avion, restauration, visas, un peu de tests PCR, un peu de personnel...)

Les familles ne contribuent pas directement aux charges de l'IRF.

Les produits proviennent de deux sources :

- Les frais de fonctionnement du réseau acquittés par les établissements partenaires ;

- Les frais de formation continue acquittés par tous les établissements (EGD, partenaires, conventionnés)
- Subventions de l'AEFE

Ici, la suppression des doubles flux est plus récente (2023), donc la trésorerie ne subit pas la croissance exponentielle constatée sur le lycée ;

En revanche, la situation géopolitique, notamment au Mali et au Burkina Faso, a freiné des déplacements, des stages ont été organisés en distanciel, une baisse des coûts s'en est suivie.

A la question de M. Saheli sur le sens de l'avis qu'il est demandé d'exprimer aux membres du conseil d'établissement, Mme Dezetter précise qu'il faut émettre un avis par un vote sur la régularité des opérations présentées.

Vote :

Nombre de votants : 14

Abstention : 1

Contre : 0

3/ Sortie Toubacouta pour information

M. le Proviseur présente pour information le prolongement de la course verte offert par l'association Nebeday aux deux classes les plus performantes lors de la course verte (nombre de tours et promesses de dons)

Cette sortie pédagogique se déroulera du 15 au 17 mai 2023. Aucune participation des familles n'est attendue.

Au programme :

- Installation- désinstallation de campement
- Observation de galagos,
- Relevés d'empreintes d'animaux au plâtre
- Présentation des activités de l'association Nebeday
- Fabrication de charbon de paille et de foyer amélioré
- Plantation d'arbres
- ...



Arrivées de M. Ver Ndoye et de Mme Diallo durant les questions diverses

4/ Questions diverses

1/ PROPRETÉ DES TOILETTES : la LIPE constate avec satisfaction l'amélioration de la propreté dans les toilettes, objet de sa demande aux conseils d'école et d'établissement au début de l'année scolaire.

Le Proviseur remercie la LIPE de nous faire part de ce constat. On peut effectivement penser que l'installation de la nouvelle société en charge de l'entretien des locaux a demandé un peu de régulation au début mais qu'ils ont rapidement été en mesure de fournir un service de qualité.

Il ne faut pas négliger le risque de rupture ponctuelle d'alimentation en eau, qui existe toujours, même si nous avons désormais des réserves d'eau dans chaque bloc de sanitaires.

2/ FOURNITURES SCOLAIRES : nous avons exprimé notre souhait sur une concertation des équipes pédagogiques pour la réduction des fournitures scolaires, et de la diffusion des listes le plus tôt possible, lors du CE du 08 novembre 2022. À la veille de la préparation des listes pour l'année prochaine, nous souhaitons savoir comment cette demande sera prise en compte ?

On a fixé une date de retour des listes en interne. Nous allons repasser le message de la réduction maximale de celles-ci. La mise à disposition des familles est prévue pour début juin.

La bourse aux livres est prévue le 24 juin.

3/ POTABILITÉ DE L'EAU : il avait été annoncé des tests par l'Institut Pasteur de Dakar lors du CE du 7 février 2023. Quel est le bilan des résultats ?

Le Proviseur remercie les membres du Conseil d'établissement d'avoir attiré son attention sur ce sujet et énonce les résultats suivants :

- Potabilité sur les 4 points contrôlés (Mme Dezetter liste les éléments testés)
- On va renouveler ces tests tous les deux mois
- Petit bémol sans gravité sur l'eau de piscine qui a été réglé

M. Cissokho, représentant des personnels SUD Education, propose de réfléchir à la publication voire la promotion de ces résultats.

Le Proviseur préfère attendre plusieurs occurrences de tests avant de promouvoir davantage

4/ CLIMATISATION : un nouveau prestataire de maintenance a-t-il été choisi? L'audit général de l'établissement est-il programmé ?

Un nouveau prestataire a été choisi. Il s'agit de la société EIFFAGE OPÉRATION SENEGAL. Le chemin de validation en plein accord avec le service immobilier et le service marchés publics de l'AEFE a été un peu long mais garantit la robustesse du marché en question.

Un gestionnaire de site associé à 3 techniciens est en charge de notre établissement Un premier rendez-vous a eu lieu vendredi 7 avril, il sera complété par deux visites techniques mercredi 12 et vendredi 14 avril. La maintenance de fond ainsi que les réparations nécessaires seront réalisées durant les vacances de printemps.

Il s'agit d'un marché de 1 an renouvelable 3 fois

5/ PSYCHOLOGUE SCOLAIRE : pour donner suite à l'annonce de la mise en place d'une prestataire psychologue lors du CE du 7 février 2023, nous n'avons toujours aucune information sur ses fonctions ni sur le démarrage de ses activités. À titre indicatif, deux autres établissements scolaires à programme français de Dakar proposent les services suivants :

- CSMH : une psychologue scolaire qui participe pleinement au suivi et aux difficultés et aux besoins particuliers des élèves et à l'écoute des familles qui le souhaitent. Les lundis, mardis et jeudis de 9h à 17h.
- ISJA : les mardis et jeudis de 9h à 17h pour les élèves et les familles.

Le Proviseur réitère les éléments déjà énoncés de nombreuses fois. L'établissement n'a pas vocation à être un centre de soins. Nous avons une prestataire psychologue qui intervient une journée par semaine dans l'établissement pour être conseil auprès des équipes. Elle assiste à des cellules de veille et autre équipes éducatives, elle peut observer des élèves en classe. Elle n'est pas là pour recevoir les familles à leur demande. C'est le réseau des psychologues en ville qui répond à ce besoin.

M. Saheli, représentant des parents LIPE, reprend en disant qu'on pense que dans établissement aussi important que le nôtre, il faut une psychologue scolaire en soutien de l'équipe éducative.

Le Proviseur remarque qu'on dit bien la même chose, en appui des équipes et non à la disposition des familles.

M. Saheli, représentant des parents LIPE, demande si un élève peut être reçu par la psychologue sans les parents.

Le Proviseur répond qu'il demande systématiquement un accord parental pour que la psychologue reçoive un élève. Mais on est bien dans une situation où c'est une demande qui émane d'un des membres du personnel du lycée.



M. Bassoum, représentant des parents APE Teranga: On se réjouit de la présence de cette psychologue, mais du temps en plus est nécessaire du point de vue des parents.

6/ RESTAURATION : nous avons adressé un courrier au Directeur Général d'ANSAMBLE le 7 avril 2023, afin de demander la mise en place de mode de paiement avec les opérateurs Orange Money et Wave, beaucoup plus pratiques et disponibles que Wizall qui est utilisé actuellement et qui dispose de très peu de points de service. La Direction, qui est en charge de la partie contractuelle avec le prestataire, peut-elle appuyer notre demande ?

Le Proviseur indique qu'il comprend la demande dans la dimension fonctionnelle de la modalité de paiement, toutefois, il n'est pas prescripteur pour la société Ansamble qui organise sa chaîne de traitement des paiements comme il lui est possible. Il peut échanger sur le sujet avec nos interlocuteurs mais n'est pas en mesure d'influer.

Madame Diallo, représentante parent d'élève LIPE cite à titre d'exemple son fils qui n'a plus de crédit mais elle n'arrive pas à recharger. On veut payer mais c'est techniquement difficile et quand on n'a pas de nounou ou de chauffeur pour aller régler à notre place, on se trouve contraint de passer par l'enfant, ce qui n'est pas souhaitable.

Mme Gaudefroy, représentante parent d'élèves APE Teranga, cite de mémoire que d'après la société Ansamble le service que le système Wizall a accepté, à savoir d'immatriculer chaque enfant, n'est pas accepté avec les autres opérateurs de paiement comme Orange Money

M. Saheli indique que les membres de la LIPE attendent la réponse de la société Ansamble.

7/ EXCLUSIONS ET DÉSCOLARISATION : nous avons été informés de l'exclusion temporaire d'élèves en raison du non-paiement des frais de scolarité des 1^{er} et 2^{ème} trimestres. Cette situation nous préoccupe et nous interpelle. Nous nous sommes entretenus avec la Direction pour s'assurer que les situations traitées préservent les élèves, pour ce qui reste un événement traumatisant pour eux. Nous avons relevé par courriel un cas de maladresse involontaire sur le traitement d'une élève et nous avons reçu les explications de la direction.

Nous souhaitons être informés sur les points suivants :

- Quel est le nombre d'élèves qui ont été exclus temporairement et sur quels niveaux ?
- Quel est le nombre d'enfants français ? Le nombre d'enfants boursiers ?
- Quelle est la situation actuelle : réintégrés/exclus ?
- Quelles sont les perspectives pour la facturation du 3^e trimestre qui vient d'être envoyée aux familles ?

Le Proviseur réexplique le contexte général qui l'enjoint à procéder à toutes mesures pour parvenir au recouvrement des sommes dues. Il insiste sur le fait que chaque famille dont l'enfant s'est vu refuser l'accès à l'établissement avait été avertie en amont par différentes voies (mail, téléphone). Tout autant des relances pour paiements des droits de scolarité que pour signifier la date à partir de laquelle l'enfant ne serait plus accueilli.

Ces familles ont donc fait le choix d'exposer leur enfant à cette situation.

On parle d'une vingtaine de situations. A ce jour 2 élèves n'ont pas repris les cours : un a quitté le Sénégal ; l'autre est en attente.

M. Saheli, représentant des parents LIPE, demande si le cas des familles françaises a été transmis au consulat ?

Mme Dezetter signale que pour l'instant, les boursiers partiels n'ont pas été considérés.

M. Saheli précise qu'après moult recherches il ne peut que constater que toutes les démarches de recouvrement entreprises par l'établissement relèvent bien de son rôle et du cadre de la loi. Conjointement, il énonce qu'on ne peut s'en satisfaire. Il considère que c'est un échec du système. Comment peut-on arriver dans un établissement français à Dakar à exclure des boursiers ?

Le Proviseur précise que d'autres lieux de scolarisation existent à Dakar dans le programme français comme dans le programme sénégalais. Les droits de scolarité ne sont pas du même niveau partout. Il comprend qu'on puisse souhaiter scolariser son enfant au lycée Mermoz, mais cela passe par la capacité à en assumer les frais de scolarité. Nous constatons que certaines familles font preuve d'un peu de négligence à cet égard.

M. Saheli, représentant des parents LIPE, insiste sur le fait qu'il considère que sur les familles françaises ce n'est pas normal.

M. Bassoum, représentant de parent APE Teranga, reprend en indiquant qu'opposer familles françaises et non françaises ne devrait pas avoir sa place dans nos échanges, comme boursiers et non boursiers.

Monsieur Saheli répond qu'il n'évoque que les cas des familles françaises et boursières dans cette affaire, car pour les autres familles menacées par l'exclusion, il n'a malheureusement aucun levier de défense

Mme Noel, représentante du personnel SUD Education, souligne le fait que c'est une histoire d'adultes et pas d'enfants. Et que nous ne devrions pas être amenés à aller chercher un élève en classe pour ce motif.

Le Proviseur répond que ce n'est pas ainsi que cela devait se dérouler. Pour l'essentiel les élèves ont été accueillis à l'entrée par l'équipe des surveillants et orientés vers les services administratifs du lycée qui ont repris contact avec leurs familles. Il y a peut-être eu des exceptions, mais gérées dans la bienveillance.

Mme Vincent, CPE, précise que pour 2 élèves : l'un n'a pas respecté la consigne des surveillants et s'est rendu en classe au lieu d'aller aux services administratifs, l'autre était absent précédemment et est passé au travers des mailles du filet. Elle confirme qu'aucune stigmatisation n'a été opérée. On fait au mieux.

M. Saheli, représentant des parents LIPE, indique qu'il voudrait profiter de la présence de M. l'Attaché de coopération éducative pour recueillir le point de vue des services consulaires

M. Ver Ndoye confirme que la bienveillance est toujours recommandée, que des contacts étroits sont entretenus entre les établissements, le SCAC et le service social.



Lorsqu'un établissement est amené à procéder à des radiations en cours d'année, on conseille de profiter des échéances intermédiaires liées aux petites vacances pour que ce soit moins marquant.

Il rappelle que pour des structures plus petites que le lycée Mermoz, le non recouvrement régulier des droits de scolarité met rapidement en péril l'écosystème financier.

À chacun de trouver des solutions bienveillantes. Le poste diplomatique suit cela de très près

8/ ENSEIGNEMENT À DISTANCE (EAD): le retour des vacances de printemps a été fortement perturbé par des manifestations et des grèves. Ajouté à l'absence d'enseignants pour raison de formation continue, certaines classes se sont retrouvées avec des semaines complètement creuses. L'EAD qui a été annoncé a été mis en place de manière très inégale, et parfois inexistante. Nous comprenons que la demande faite aux enseignants, à la veille d'événements imprévus et de directives tardives, soit difficile. Cependant, le mécontentement des parents s'est une fois de plus exprimé, opposant la cherté des frais de scolarité. À une année d'échéances électorales sénégalaises qui s'annoncent particulières, nous souhaitons que les mécanismes d'un EAD adaptée soient mis en place afin d'assurer une continuité de l'enseignement lors de situations extraordinaires, qu'elles soient prévisibles ou imprévisibles.

La contrariété éventuelle manifestée par certains parents ne résulte pas spécialement sur une problématique d'Enseignement à Distance. Nous avons, comme vous, eu un certain nombre d'échanges en direct avec les familles.

Il s'avère que la période a été marquée par la superposition de différents sujets (grève, examens blancs, corrections, formations, manifestations...) qui ont pu donner la sensation de beaucoup de creux sur certaines classes. Il est nécessaire d'objectiver ces situations et ne pas généraliser hâtivement.

Par ailleurs, nous avons aussi pu connaître des situations où un parent reprochait à l'enseignant de ne pas avoir organisé de travail à la maison pendant l'EAD, alors que le message décrivant ce travail était dans les spams de l'intéressé.

Concernant la mise en œuvre de l'Enseignement à Distance, il restera toujours difficile de réagir du jour pour le lendemain. Pour autant, les outils sont à disposition et connus théoriquement de tous (Pronote, google classroom) ; des identifiants ont été communiqués dès le début de l'année pour les exploiter.

Il n'en reste pas moins que pour les élèves les plus jeunes, il sera toujours difficile de les mobiliser compte tenu d'un certain manque d'autonomie. Sans un accompagnant à la maison, l'EAD pour les CP relève de l'héroïsme.

Un protocole EAD avait été rédigé par le passé. Nous allons le re-communiquer.

M. Cissokho, représentant des personnels SUD Education, indique également que certains élèves ne font pas le travail demandé. Mais surtout qu'on se trouve en situation de demander à des élèves qui ne sont pas autonomes de faire des choses seuls.



Il précise aussi que pour que tous les enseignants puissent disposer du matériel nécessaire à la mise en œuvre de cet EAD, il serait opportun que la prime informatique soit octroyée aussi aux personnels de droit local.

Le Proviseur répond qu'il a bien entendu cette revendication. Lors des dernières journées d'enseignement à distance, les personnels qui souhaitaient s'appuyer sur le matériel du lycée ont été autorisés à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président / Secrétaire

D. DJIMADOUM



La Secrétaire Adjointe

H. GAUDEFROY

